

Conseiller en économie sociale familiale (CESF)

PRÉSENTATION

Publics et conditions d'accès

Formation requise

BTS ESF – et sous conditions de complément de formation pour DUT Carrières Sociales ou autres diplômes de travail social.

Conditions d'admission

Formation de septembre à juillet

Pour être admis, il faut :

- > Être titulaire du BTS en Économie sociale et familiale ou d'un diplôme d'état d'AS ES, ETS, EJE, ou DUT carrières sociales,
- > Une nouvelle sélection est envisagée dans le courant du 2ème trimestre 2019. Pour faire acte de candidature, retourner le dossier de candidature au plus tôt, [téléchargeable](#) ou à retirer auprès du secrétariat du Cnam-Iforis au 02.41.22.17.30 – cesf@cnam-paysdelaloire.fr.
- > Satisfaire aux épreuves de sélection.

Modalités de sélection :

Étape 1

Période de sélection : une journée dans la semaine du 11 au 15 février 2019.

Expression écrite sur un sujet d'actualité du secteur social (2 heures).

Entretien de motivations (30 mn) avec un professionnel du travail social (conseiller en ESF ou responsable de structure) et un formateur de l'équipe pédagogique.

Statut étudiant donnant droit à :

- > Sécurité sociale étudiante
- > Restaurant universitaire
- > **Bourse régionale** du Conseil régional des Pays de la Loire

Ou stagiaire de la formation professionnelle continue si financement employeur ou OPCA.

Le Cnam propose un accompagnement VAE pour l'obtention du BTS ESF et du DE CESF. Cette démarche s'adresse aux personnes qui exercent ou ont exercé une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le BTS ou le DE CESF.

Spécificités

Pour les personnes qui exercent ou ont exercé une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme, une validation des acquis de l'expérience peut être envisagée ([sous conditions - Télécharger la fiche d'information](#))

Objectifs

Le Conseiller en ESF exerce les fonctions :

- > de diagnostic social,
- > d'accompagnement social,
- > d'ingénierie social et technique,
- > d'expertise et de conseils techniques,
- > de gestion hôtelière,
- > d'animation-formation,
- > d'encadrement et gestion administrative

Le conseiller en économie sociale familiale (CESF) est un travailleur social qualifié dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation-santé.

Son intervention privilégie une finalité éducative et vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles, les groupes, compétences qui vont leur permettre d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les difficultés de leur vie quotidienne. Sa spécificité de travailleur social le conduit à intervenir dans un cadre éthique et dans une dynamique de co-construction avec les bénéficiaires des projets qui les concernent. Son intervention privilégie la participation active et permanente des usagers / habitants, l'expression de leurs besoins, l'émergence de leurs potentialités, afin qu'ils puissent progressivement accéder à leur autonomie et à la maîtrise de leur environnement domestique. Le CESF intervient de façon individuelle ou de façon collective lorsqu'il anime des groupes d'usagers ou quand il collabore avec des équipes pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles. Dans le cadre d'un double registre d'intervention, préventif et curatif, le CESF assure des actions de conseils, d'informations, d'animation, de formation dans les quatre domaines majeurs qui le concernent, ainsi que des actions d'accompagnement budgétaire. Son intervention s'inscrit de façon complémentaire et spécifique dans un large réseau de partenaires et dans des dynamiques de développement social local lorsqu'il participe à l'élaboration de diagnostics partagés et de projets sociaux de territoires, à partir du champ qui les concerne. Il est force de proposition auprès des décideurs et contribue à faire évoluer les offres de services des institutions dans son champ d'intervention.
